

Questions Réponses - n°9



Cfdt: Questions Réponses AD IDF Centre n°9

Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT, et les réponses apportées par l'entreprise.

Question : Une caméra de sécurité peut-elle être utilisée par un manager pour surveiller les membres de son équipe ?

Réponse : Non, l'utilisation de ce type de caméra a une finalité uniquement destinée à la sécurité des salariés.

Commentaire : Peut-être que si les écrans n'étaient pas en permanence sous les yeux des managers, la tentation serait moins forte...

Question : Bonjour Change Équipe. Tous les managers des ventes n'ont pas accès aux mêmes outils, ce qui engendre une inégalité entre eux. Le CDD demande à ce que deux salariés sur le même poste soient traités de la même façon et avec les mêmes outils. Le CDD demande également à la direction une fiche de poste claire établissant les tâches à effectuer et les accreditations accordées aux managers des ventes.

Réponse : Les outils nécessaires et nécessaires pour l'activité sont à demander auprès de D. Concernant les managers des Change Équipe, les managers des ventes ont tous accès aux mêmes outils et ont le même profil.

Question : Comment les nouveaux managers de l'AD ont-ils connaissance du règlement intérieur de l'AD ? Par le site Ad-Advantage ? Par l'équipe SA ? Par e-mail ?

Réponse : Le règlement intérieur fait partie de l'offre d'engagement sur site. Ce nouveau règlement intérieur, ainsi qu'une synthèse des modifications ont été transmis aux managers début juillet.

Question : En cas d'urgence familiale (accident d'un proche à l'école par exemple) un parent peut-il quitter son poste sans être inquiété ? Et si oui, quels sont les démarches à faire par le salarié ?

Réponse : Le salarié peut quitter son poste sans réserve de l'accord de son manager (cf article 4 du RI de l'AD) et régulariser par le pose de congé, RT, ou RC.

Question : Quelles sont les tâches qui relèvent uniquement d'un directeur de magasin et qui ne peuvent pas être déléguées ?

Réponse : Toutes les tâches peuvent faire l'objet d'une délégation.

Question : Une caméra de sécurité peut-elle être utilisée par un manager pour surveiller les membres de son équipe ?

Réponse : Non, l'utilisation de ce type de caméra a une finalité uniquement destinée à la sécurité des salariés.

Commentaire : Peut-être que si les écrans n'étaient pas en permanence sous les yeux des managers, la tentation serait moins forte...

Documents

[Questions Réponses - n°9](#)